

BULLETIN MUNICIPAL – N° 6 – SEPTEMBRE 2024

COMMUNE DE BELRUPT-EN-VERDUNOIS

☎ : 03 29 86 50 27 / ✉ : mairie.belrupt55@wanadoo.fr

Site internet : www.belrupt-en-verdunois.fr

Suivez-nous sur notre page Facebook : Mairie de Belrupt en Verdunois

Et grâce à l'application PanneauPocket sur smartphone

Imprimé par nos soins – Edité par la Mairie de Belrupt en Verdunois (Meuse) Directeur de la publication : le Maire, Bernard GILSON N° ISSN 1168-4399

C'EST LA RENTRÉE !

Vous pouvez noter dans votre agenda :

- ✓ pour la bibliothèque de Belrupt Loisirs, dans les locaux du bâtiment d'école, c'est déjà fait puisque les responsables ont proposé d'avancer la ré-ouverture avant même la fin des vacances. Donc, allez-y les mercredis de 14h30 à 17h30 et les vendredis de 16h à 18h.
- ✓ reprise aussi des séances de jeux dans la salle des fêtes, tous les jeudis après-midi de 14h à 17h30.
- ✓ reprise de la danse le mercredi 4 septembre avec l'après-midi consacrée aux inscriptions !

DANS LE BULLETIN INTERCOMMUNAL DISTRIBUE EN MEME TEMPS QUE LE BULLETIN COMMUNAL, vous trouverez toutes les indications sur les activités proposées sur le territoire de notre communauté de communes, donc également à BELRUPT. Notre communauté de communes a édité ce « catalogue » bien utile depuis de nombreuses années. Et sur Belrupt, les activités autour des spectacles de Connaissance de la Meuse, le yoga, le paintball et le gellyball, le VTT, les randonnées, la chorale, le rucking, ...

JOURNÉES DU PATRIMOINE 2024

Cette année, les Journées du Patrimoine se dérouleront autour du week-end du 21 septembre. A Belrupt, l'association Belrupt Loisirs a choisi de présenter une exposition consacrée à la calligraphie, un domaine intéressant et important de notre patrimoine national et de notre culture.

Dans la période de cette expo, un atelier de calligraphie latine sera organisé à Belrupt en octobre (toutes informations disponibles sur les panneaux d'affichage à Belrupt et à Cora).

Il y a encore de la place pour s'inscrire.

Mais il n'est pas impossible que d'autres propositions vous soient faites !

JOURNÉES CITOYENNE : 4^{ème} ÉDITION & UN MOMENT CONVIVAL ENTRE MIDI

La quatrième édition de la journée citoyenne aura lieu le SAMEDI 28 SEPTEMBRE à partir de 9 heures : il s'agit pour les habitants volontaires de réaliser bénévolement des travaux d'amélioration de notre vie quotidienne, une ou deux fois l'an, pendant une demi-journée, suivie d'un repas pris ensemble. Voici les "ateliers" actuellement en préparation :

- comme d'habitude, l'opération de "Nettoyage de la nature", avec ramassage des déchets jetés par certains de nos concitoyens, dans les fossés, les chemins, etc ... Cette opération sera amplifiée cette année par l'intervention de l'association GORUCK CLUB BELRUPT, nouvellement implantée à Belrupt et alentours, véritable défi sportif et environnemental (info au 06 33 51 52 54 auprès de Monsieur Clément Moreau, notre concitoyen et son président)

- un atelier de peinture : mise en peinture du dessus de la table de ping-pong, de vasques et

mobiliers urbains un peu défraîchis, ... Et peut-être un passage protégé peint pour personnes malvoyantes

- un atelier de montage de vitrines et armoire actuellement en kit, qui seront utiles aux activités culturelles et pratiques locales

- la pose de panneaux explicatifs sur l'arboretum créé sur le parcours de santé, chemin des Hollis (sous réserve de l'arrivée du matériel commandé ou fabriqué au village). Un arboretum est un endroit planté d'arbres avec des panneaux qui indiquent ce qu'ils sont – c'est une initiative du Groupe Environnement composé de conseillers municipaux

- l'entretien des espaces verts et fleuris (dont les vasques réparties dans le village)

- peut-être la pose de panneaux de dénominations des cinq sentiers de la Tuilerie (sous réserve de l'arrivée du matériel commandé (sinon, ce sera pour la prochaine fois!)

- le traitement de deux sites envahis par de la renouée du Japon, une plante indésirable, envahissante et étouffant la végétation naturelle alentour

Une "gratifieria" sera également organisée, comme les années passées : une sorte de braderie gratuite où l'on apporte ce qui n'est plus utile et où l'on prend ce qui va nous servir - tout cela gratuitement.

Si vous souhaitez participer à la journée citoyenne et au nettoyage de la nature qui en fait partie, vous pouvez aussi prolonger ce temps « citoyen » par la participation au pot amical offert par la mairie à la salle des fêtes ainsi qu'au repas-barbecue qui suivra.

Vous y êtes cordialement invités !

Seule obligation : s'inscrire au repas pour permettre sa préparation (il y aura peut-être des places de dernière minute, mais il faut être prévoyant!) :

Un moment de convivialité sera proposé vers 11 h 30 avec des animations pour petits et grands animé par le service de traitement des déchets de notre communauté de communes "Val de Meuse Voie Sacrée, pendant l'apéro

suivi d'un barbecue, offert par la mairie à tous les participants, petits et grands, sur inscription.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR LE REPAS OFFERT PAR LA MAIRIE AUX PARTICIPANTS A LA JOURNEE CITOYENNE :

Nom, prénom :

Nombre de personnes concernées :

dont enfants :

... nous inscrivons au repas du 28 septembre à midi à la salle des fêtes.

(à envoyer par mail, téléphone, lettre, etc...)

LA FIBRE A BELRUPT & FIN DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE ET ADSL

La fibre optique est maintenant disponible partout à Belrupt.

De ce fait, le réseau historique en cuivre de France Telecom va disparaître et donc tout le monde devra être relié à la fibre optique.

A échéance de 2030, il ne sera donc plus possible de souscrire un abonnement ADSL pour l'internet ni d'abonnement téléphonique sur le réseau cuivre.

Des informations sont disponibles sur le site internet www.economie.gouv.fr/treshautdebit.

Mais la fermeture de ce réseau cuivre ne se fera pas partout en France en même temps, Pour Belrupt, la date de fermeture actuellement envisagée est janvier 2028. Donc avant la date limite nationale.

Si vous avez des questions, dépêchez-vous de nous les poser car la consultation avec Orange est ouverte jusqu'au 30 novembre 2024.

PASS SPORT, 50 € D'ÉCONOMIES SUR LES INSCRIPTIONS EN CLUBS SPORTIFS DES JEUNES

Le pass Sport est une aide de 50 euros qui permet de financer une partie de l'inscription sportive à plus de 6,5 millions de jeunes.

Il est valable dans plus de 85 000 clubs et salles de sport partenaires. Ce dispositif porté par l'État et déployé par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques permet de soutenir la pratique sportive de jeunes pendant l'année sportive.

Il est ouvert du 1er juin au 31 décembre 2024.

Le pass Sport 2024 s'adresse aux jeunes qui sont :

- nés entre le 16 septembre 2006 et le 31 décembre 2018 et bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire ;
- nés entre le 1er juin 2004 et le 31 décembre 2018 et bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- nés entre le 16 septembre 1993 et le 31 décembre 2008 et bénéficient de l'allocation aux adultes handicapés ;
- étudiants, âgés de 28 ans révolus au plus, et bénéficient au plus tard le 15 octobre 2024, d'une bourse de l'état de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire.

Pour utiliser son pass Sport, il suffit de présenter son QR code ou code alphanumérique à son club, son association sportive ou sa salle de sport au moment de son inscription.

Celui-ci déduira automatiquement 50 euros du prix de la licence ou de l'abonnement au moment de l'inscription. Le pass Sport est utilisable dans plus de 85 000 clubs et salles de sport, partout en France.

L'État met à votre disposition toutes les informations nécessaires ainsi qu'une équipe dédiée, en complément du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de votre département pour répondre à vos questions et vous accompagner, si nécessaire, pas à pas pour devenir partenaire ainsi que tout le long du dispositif. Pour en savoir plus, rendez-vous sur : <https://www.pass.sports.gouv.fr/v2/pro/tout-savoir-sur-le-pass-sport>

BRUITS DE VOISINAGE

Le bruit de voisinage peut vite dégrader le quotidien, mais mieux vaut d'abord régler le problème à l'amiable pour éviter une escalade de conflits entre voisins.

Il faut que chacun ait bien en tête que de nombreuses personnes sont très sensibles aux bruits et que la pollution sonore est celle qui est la plus difficilement supportée par la majorité de nos concitoyens. Merci donc d'y être attentif et de penser à vos voisins.

Ci-dessous, rappel des horaires fixés par le préfet de la Meuse.

Arrêté préfectoral n° 2000-1269 : PORTANT REGLEMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGE DANS LE DEPARTEMENT DE LA MEUSE.

Article 6 - Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, débroussailleuses, perceuses, raboteuses, scies, etc, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 20 heures,
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures,
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Attention aux contrevenants car l'amende peut être coûteuse.

L'ASTUCE DU JOUR

Comme bien souvent dans le bulletin communal, voici l'astuce du jour proposée par le Groupe Environnement :

Mais cette fois, l'astuce du jour est un rappel aux infos déjà diffusées dans le bulletin communal : en effet, depuis juillet 2022, l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse est interdite dans un certain nombre de lieux publics et privés accessibles aux enfants, aux malades, aux personnes âgées, ... (attention aux amendes possibles!).

Il y a donc plusieurs solutions pour gérer les « adventices » - c'est à dire les fleurs et plantes « sauvages » qu'on appelle souvent et à tort les « mauvaises herbes ».

La première, c'est de les laisser pousser comme cela se fait de plus en plus : voyez certains secteurs de villes comme Verdun par exemple, ou des villes allemandes très centrées sur la protection de la nature et de la bio-diversité. De temps en temps, vous arracherez ce qui n'est pas joli à votre goût, ce qui est fané, trop haut, etc.

Une autre solution – si vous ne supportez pas le vert près de chez vous – c'est la binette, la sarcelle, ce bon et vieil outil que les plus anciens d'entre nous utilisaient avant qu'on invente la tondeuse, ses bruits intempestifs, sa consommation de carburant fossile, ...

Un petit coup de binette et vous supprimez ces adventices. Mais du coup, vous pouvez mettre votre sol à nu et donc le fragiliser – tout en permettant le retour d'autres adventices – ce qui introduit une troisième possibilité : les plantes vivaces couvre-sols qui sont multiples et peuvent apporter une touche esthétique très sympa, dans des gammes de couleurs très variées.

MERCI D'AVOIR CONSTRUIT LE PARCOURS DE SANTÉ

Le Conseil des Jeunes du village avait émis le souhait que soit créé un « parcours de santé » au village (en fait, le terme officiel est « parcours sportif ») et le Conseil Municipal avait donné suite à cette proposition.

Le Conseil Régional a subventionné ce projet qui a été mis en place ce printemps et qui attire régulièrement jeunes et moins jeunes, chemin des Hollis, dans le prolongement de la rue de la Fontaine.

Constant Métillon s'est attelé à la mise en place, en lien avec le Groupe Environnement, la commission du Conseil Municipal qui a suivi le projet.

Marie Odile Texier a généreusement mis à disposition sa grange pour le pré-montage des éléments et il a fallu débroussailler, nettoyer, creuser, sceller, monter les éléments, etc.... Plusieurs adultes du village sont venus participer bénévolement à ce chantier. Merci à eux : Gilbert Botella, Patrick SAILLET, Jean Paul Humbert, Patrick Comparin, Patrick Gille, Albert Levresse, Alain Mach, et nous en oublions sans doute d'autres.

Prochaine étape : un parcours VTT, un peu plus loin sur le chemin des Hollis !

LA PAROISSE NOUS PRIE DE VOUS INFORMER : MESSE ET BAPTÊME LA SAMEDI 21 JUIN A 10 HEURES A L'ÉGLISE

Notre nouveau curé « in solidum » depuis l'automne, l'abbé Eric Jacquet, dira une messe à Belrupt, le samedi 21 septembre prochain à 10 heures (la première depuis 5 années) et baptisera un petit « Loup ». C'est aussi le premier baptême depuis longtemps et de nombreuses familles le souhaitaient.

TRIBUNE LIBRE : CROTTES DE CHIENS !

Je m'adresse à la ou les personnes non respectueuses de mon environnement.

Pourriez-vous s'il vous plaît emmener avec vous les déjections de vos chiens.

Hier encore j'ai en retrouvé devant chez moi et plusieurs fois dans la ruelle et le chemin derrière chez moi. Cela devient de plus en plus récurrent.

Si vous n'avez pas de sac, je veux bien ramasser votre bien et l'apporter chez vous : donnez-moi votre adresse. Ou faudra-t-il vous amender pour plus de civilité ?

M Trupcevic
20 Grand Rue